

Modalités d'intervention des prestataires

Durée : 8 à 24 heures par salarié

Lieux d'intervention :

- sur le lieu de travail du salarié
- et/ou, en accord avec l'entreprise, dans les locaux du prestataire retenu

*ou dirigeants non salariés d'une entreprise de moins de 20 salariés

Choix du prestataire

- 1- L'équipe GÉNÉRICE vous invite à étudier les profils des prestataires proposés afin de choisir l'organisme qui accompagnera votre projet.
- 2- Votre choix effectué, vous communiquez le nom du prestataire retenu à l'équipe GÉNÉRICE par mail : fdubuisson@formapap.com.
- 3- L'équipe GÉNÉRICE valide avec le prestataire les modalités de la démarche.
- 4- Le prestataire reprend contact avec vous pour finaliser la convention de prestation et initier le ou les accompagnement(s).

Suivi des accompagnements

- 1- Votre entreprise et le prestataire signent une convention afin de formaliser ce partenariat. (Formulaire validé au regard de la convention cadre signée entre Formapap et le prestataire).
 - 2- Le prestataire se déplace* dans votre entreprise pour animer les séances d'accompagnement (individuelles ou collectives).
- * Selon les cas, en accord avec l'entreprise et le salarié, le prestataire peut également recevoir la personne accompagnée dans ses locaux.

Financement des prestations

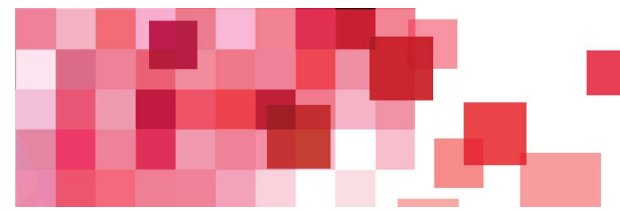
Les accompagnements, assurés par les organismes sélectionnés par FORMAPAP, peuvent être cofinancés par le Fonds social européen (DRTEFP, Conseil régional, ...).

Pour toute information complémentaire, contactez votre Délégation régionale.

A noter :

Ces actions ne sont pas considérées comme des formations.

FORMAPAP peut cofinancer ces prestations au titre d'actions de suivi. Elles ne peuvent donc donner lieu à une prise en charge au titre du plan de formation ou de la professionnalisation.



Accompagnement à la transmission/reprise d'entreprise

Vous envisagez de céder votre entreprise dans les années à venir...

Vous avez trouvé un repreneur et souhaitez optimiser la transmission de votre entreprise...

Vous venez de reprendre une entreprise et souhaitez être accompagné dans cette prise de fonction...

FORMAPAP vous propose des prestataires spécialisés pour accompagner les cédants, futurs cédants ainsi que les repreneurs d'entreprises

Pour plus de renseignements, contactez-nous :

Fanny DUBUISSON, Conseillère Projets

Tél. : 03 83 95 65 39

Mail : fdubuisson@formapap.com

L'accompagnement dans le cadre d'une transition professionnelle est avant tout **une action de prévention**

Accompagner la maturation du projet de cession

Évaluer un repreneur potentiel

Valider la cohérence Homme/Projet

**Faciliter le passage de relais
entre cédant et repreneur**

**Accompagner le nouveau dirigeant
dans sa prise de fonction**

Projeter de transmettre son entreprise

Pierre, dirigeant d'une PME de 25 salariés - Cartonnage

Aider le cédant à construire son plan de cession

- ✓ Analyser les freins personnels à la transmission
- ✓ Préparer les démarches à entreprendre et le phasage

Passer le relais au repreneur de l'entreprise

**Véronique, cédante et Eric nouveau dirigeant d'une TPE de 12 salariés -
Fabrication d'emballages en papier**

Optimiser la période de tuilage entre cédant et repreneur

- ✓ Aider le repreneur à s'approprier la culture de l'entreprise
- ✓ Définir une stratégie de communication à l'intention du personnel

Apprécier l'adéquation du couple « porteur-projet »

**André, futur cédant et Isabelle repreneur potentiel d'une entreprise de 52 salariés -
Fabrication d'articles de papeterie**

Accompagner le cédant dans la validation du choix du repreneur de son entreprise

- ✓ Évaluer les compétences du repreneur
- ✓ Identifier son parcours de formation pour répondre aux besoins stratégiques de l'entreprise

Se faire accompagner dans sa prise de fonction de « dirigeant d'entreprise »

Patrick, nouveau directeur général d'une entreprise de 45 salariés - Production de papier

Déterminer les facteurs clés du succès de la reprise d'une entreprise

- ✓ Confronter sa vision du poste de dirigeant à la réalité de l'entreprise
- ✓ Construire sa légitimité

*L'accompagnement permet d'élargir son champ
de vision afin d'anticiper des risques cachés.*

*Un accompagnement est synonyme de performance
et d'économie de temps et d'argent.*

*Prescrire ou se faire prescrire un accompagnement,
c'est aussi se donner les moyens de gérer le risque
émotionnel qu'un changement de contexte peut
révéler.*

**Prestation réservée aux cédants et repreneurs
d'une entreprise de l'Inter-secteurs Papiers-Cartons
dans le cadre du départ en retraite de l'ancien dirigeant.**